

Avis des Amis de la Terre Midi-Pyrénées sur le PADD du PLUi-H: Halte à la croissance !

Malgré les bons principes énoncés dans les deux premières sections de la première partie du PADD, les Amis de la terre Midi-Pyrénées ne peuvent souscrire à ce projet qui, en mettant en réalité la priorité sur la croissance démographique et économique du territoire, compromet les intentions écologiques qu'il affiche par ailleurs.

1) Un « changement de paradigme » ?

Ce PADD déclare porter un « changement de paradigme » qu'il caractérise ainsi : « *Le choix de placer la préservation et la valorisation des ressources comme un préalable indispensable à toute réflexion sur la mobilisation du territoire pour répondre au dynamisme démographique et économique qui est le sien atteste de la portée de cette évolution. Une fois ce préalable posé, le regard peut ensuite se porter sur les territoires à mobiliser et surtout définir les conditions propices à un cadre de vie qualitatif qui réponde aux besoins des populations présentes et futures.* ». En substance, et malgré une certaine ambiguïté dans le texte, ce passage semble vouloir dire que la préservation et la valorisation des ressources constituent le socle du projet, autrement dit que les autres composantes du PADD sont déterminés en fonction de cette priorité.

Certes, le PADD expose des grands principes d'aménagement urbain (tels que favoriser la ville des courtes distances) et mobilise de nouveaux leviers qui vont globalement dans le bon sens, avec quelques limites cependant. Par exemple, l'orientation visant à rationaliser le stationnement n'est pas assez affirmée et cohérente. En effet, nous saluons la volonté de limiter le nombre de places de stationnement sur les lieux de travail mais nous sentons poindre une certaine réticence à mettre en œuvre cet outil (« *Une action sur les normes de stationnement ne peut toutefois s'envisager qu'en lien avec la performance de la desserte en transports en commun et du contexte urbain.* »). Plus encore : renforcer le stationnement sur l'espace privé ne va pas dans le sens du principe de mutualisation affiché par ailleurs. Il est regrettable que le PADD ne reprenne pas certaines préconisations du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) telles que la création de petites poches de stationnement visant à la fois la mutualisation d'une partie du stationnement résidentiel (notamment les places visiteurs) et encourageant d'autres modes de déplacements que la voiture (dès lors que ces places de parking sont à la fois plus éloignées des habitations et moins nombreuses).

Par ailleurs, nous sommes surpris que le PADD se borne à fixer un objectif chiffré de baisse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) par rapport aux dix années précédant l'arrêt du PLU alors que conformément à la loi climat et résilience, les PLU doivent, au plus tard en 2027, fixer un plafond de consommation **pour la période 2021-2031 par rapport à la période 2011-2021** qui devra concourir à une réduction de 50% de la consommation d'ENAF à l'échelle régionale. Certes, le SRADDET en cours de modification est susceptible de différencier cet objectif global fixé en fonction des territoires ; de même que le SCoT pourra à son tour territorialiser les objectifs. Mais pourquoi le PLUi-H ne se fixe-t-il pas au moins un objectif provisoire calé sur ces deux périodes ?

Au-delà de ces quelques réserves sur les orientations d'aménagement durable exposées dans les deux premières sections de la première partie du PADD, nous constatons que la véritable priorité de ses auteurs sont les objectifs quantitatifs d'accueil de population et d'emploi. En effet, dès le préambule, le PADD annonce que le territoire « *doit maintenir une capacité d'accueil d'environ 9000 habitants par an et ce, jusqu'à l'horizon 2035* » et « *être en capacité d'accueillir environ 5000 emplois annuels supplémentaires jusqu'à l'horizon 2035* ». Plus loin on peut lire que

« Préparer la métropole de demain, c'est avant tout prendre acte de son attractivité et répondre aux dynamiques qu'elle suscite » ou encore que « Ce dynamisme économique s'accompagne d'une croissance démographique importante à laquelle il convient de répondre en permettant à tous de se loger sur le territoire ». Ces éléments contredisent l'intention de « changement de paradigme ».

Il est à noter par ailleurs que le choix de maintenir une capacité d'accueil de 9 000 habitants supplémentaires par an revient à considérer comme inexorable l'évolution démographique constatée ces dernières années alors que celle-ci est aussi tributaire de décisions politiques. Toulouse Métropole a déployé des efforts importants pour attirer de nouvelles populations sur le territoire. Le site de son agence d'attractivité (<https://www.toulouseatout.com>) témoigne d'une politique de marketing territorial qui vise très clairement à attirer la « classe créative » en promouvant la culture, le patrimoine et un certain art de vivre. Le constat répété que Toulouse « attire les talents » appuie une invitation à venir s'y installer : « *Il ne manque que vous* », « *Choisir Toulouse* ». De plus, dans la mesure où ce sont les jeunes actifs qui constituent le cœur de cible de cette politique de marketing territorial, ces nouveaux habitants alimentent aussi probablement, avec un décalage de quelques années, le solde naturel positif du territoire.

2) La croissance démographique écologiquement neutre n'existe pas

Nous souhaitons rappeler cette évidence : tout habitant supplémentaire a un impact écologique. Certes, dans nos sociétés largement « hors-sol », une grande partie de cette empreinte écologique est délocalisée, ce qui tend à déresponsabiliser aussi bien les citoyens que les décideurs. Quant aux effets locaux du réchauffement climatique, ils sont bien sûr décorrélés de la localisation des émissions de GES. Toutefois, un certain nombre d'impacts locaux lié à la croissance démographique d'un territoire ne peuvent être évités. Nous en donnerons trois exemples contextualisés.

- La biodiversité

Les trames vertes et bleues peuvent accueillir un usage récréatif...mais jusqu'à un certain point. Le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT en donne lui-même un exemple concernant la forêt de Bouconne : « *En premier lieu, la forêt de Bouconne, principal réservoir de biodiversité d'intérêt régional (2 000 ha), est aussi l'un des espaces naturels les plus fréquentés par les habitants de toute l'agglomération, générant de réels problèmes de conservation des milieux écologiquement riches* ». Ce qui est vrai pour la forêt de Bouconne l'est aussi pour d'autres composantes de la TVB telles que le canal du Midi, les coteaux de Pech David ou encore le lac de la Ramée. La surfréquentation peut entraîner la perte des fonctions écologiques de ces espaces et la TVB sera ainsi réduite à un joli maillage vert et bleu sur les cartes.

- Les îlots de chaleur urbain

Le PADD aborde cette thématique et expose des principes d'aménagement urbain et de conception architecturale visant à limiter l'effet d'îlot de chaleur urbain. Toutefois, comment la mise en œuvre de ces orientations peut-elle compenser la chaleur ajoutée par le nombre colossal de nouveaux mètres cubes de bâtiments en béton que le projet induit et des mètres carrés de bitume qui les accompagnent ? Rien que pour le résidentiel, il est tout de même prévu la construction de 7 200 logements par an qui ne viendront pas tous remplacer, loin s'en faut, des logements démolis.

- L'eau

L'agence de l'eau Adour-Garonne a publié un *Plan d'adaptation du changement climatique du bassin Adour-Garonne* dans lequel elle énumère de nombreux impacts prévisibles à l'horizon 2050,

parmi lesquels :

- Une baisse moyenne annuelle des débits naturels des rivières comprise entre -20 % et -40 % et de l'ordre de -50 % en périodes d'étiage qui seront plus précoces, plus sévères et plus longues ;
- Une tendance à la baisse de la recharge des nappes phréatiques, très variable selon les secteurs et le type de nappes, allant de +20 % à -50 % .

Elle ajoute : « *Ces impacts se font déjà sentir aujourd'hui et vont accentuer la forte tension sur les ressources en période d'étiage, dégrader la qualité de l'eau en augmentant par exemple le risque d'eutrophisation et de toxicité, fragiliser les milieux aquatiques et humides et augmenter la fréquence des phénomènes extrêmes. Et ce, d'autant plus que **les projections démographiques font craindre un déséquilibre des territoires : de l'ordre de 1,5 million d'habitants supplémentaires sur le bassin d'ici à 2050, principalement sur la façade littorale et dans les grandes agglomérations, avec un risque fort de désertification des campagnes. Ces migrations locales de population, et les activités économiques qui les accompagnent, vont fortement accroître les besoins en eau sur certains territoires, en opposant souvent l'amont et l'aval des bassins versants. Cela compromet l'accès à l'eau tant pour l'eau potable que comme support essentiel de l'économie (agricole, industrielle et touristique) dans le bassin*** »¹.

Il est important d'ajouter que toutes les régions françaises ne présentent pas la même vulnérabilité concernant la ressource en eau. En effet, les projections réalisées par Météo-France à horizon 2071-2100 font état d'une légère augmentation des précipitations annuelles moyennées à l'échelle de la France métropolitaine mais « *cette évolution des précipitations présente aussi une variabilité géographique sensible avec un gradient nord/sud ou nord-est/sud-ouest se traduisant par une hausse plus marquée sur la moitié nord et une baisse sur certaines régions de la moitié sud* ».²

3) La métropolisation : l'expression et le support de la croissance économique mondiale

Le PADD emploie un terme fort pour justifier ses objectifs d'accueil de population et d'activités : la "responsabilité d'accueil" du territoire. Force est de constater que toute économie croissante tend à concentrer les emplois dans les villes. Depuis la révolution industrielle, la part de la population urbaine grossit partout dans le monde. L'approfondissement de la mondialisation – stade inéluctable d'une économie en quête permanente de gains de productivité - amplifie ce phénomène de polarisation. Une nouvelle division internationale du travail se met en place, avec des pays choisissant de se spécialiser dans des métiers à haute technicité et à fort contenu innovant³. C'est notamment l'objectif que s'est donné l'Union européenne dès le début des années 2000 en adoptant la stratégie dite de Lisbonne qui vise à construire une "économie de la connaissance" très compétitive et, pour ce faire, de créer et renforcer des pôles de compétitivité⁴. La métropole constituant l'espace privilégié pour développer l'innovation, son extension est donc l'expression spatiale d'une "*reconfiguration spatiale indissociable de la réorganisation des filières économiques dans un contexte marqué par un capitalisme globalisé et financiarisé*"⁵.

La troisième section de la première partie du PADD exprime clairement la volonté d'épouser ce

1 "Le Plan d'Adaptation au Changement Climatique", Agence de l'eau Adour-Garonne, 2020, <https://eau-grandsudouest.usages-enjeu-eau/changement-climatique/plan-adaptation-changement-climatique-pacc>

2 "Les nouvelles projections climatiques de référence DRIAS 2020 pour la Métropole", Météo-France

3 "Des pôles de compétitivité au CICE : faut-il revoir la politique industrielle?", Vincent Charlet, dans "La France peut-elle rester compétitive?", Cahiers Français n°380, La Documentation Française, 2014

4 "Les collectivités territoriales et l'Union Européenne : quels pouvoirs, quelles stratégies?", Romain Pasquier, dans "Les collectivités territoriales : trente ans de décentralisation", Cahiers Français n°362, La Documentation Française, 2011

5 "Les Métropoles barbares", Guillaume Faburel, Le passager clandestin, 2019

mouvement, en parfaite cohérence avec la feuille de route de la politique économique de la collectivité nommée "Ambition 2026". Ce document décrit ainsi le tissu économique toulousain : « *une multitude d'acteurs de toute taille [qui] se côtoient et s'enrichissent mutuellement pour former un écosystème de l'innovation extrêmement dynamique qui positionne Toulouse Métropole au rang de pôle économique majeur* ».

Or une association écologiste comme la nôtre ne peut pas souscrire à un tel projet, et ce non par dogmatisme mais par réalisme. Nous avons suffisamment de recul aujourd'hui pour savoir que croissance économique indéfinie et préservation des équilibres écologiques sont inconciliables. En effet, dans une économie croissanciste, les améliorations dans la façon de produire (gains d'efficacité énergétique, miniaturisation, etc...) sont constamment dépassées par l'augmentation de la production. Voici par exemple l'analyse que livre l'économiste américaine Juliet Shor à propos de la baisse de l'intensité carbone de l'économie : *“Dans le scénario business as usual, défendu par les promoteurs de la croissance verte, le carbone émis pour chaque dollar de revenu baisse de 1,2% par an. C'est tout juste suffisant pour compenser l'augmentation de la population, donc sans effet pour réduire les émissions ni pour contrebalancer la hausse du revenu. Selon les estimations, il nous faudrait des gains annuels de 5 à 7% dans la seule décarbonation, soit un quadruplement de la productivité du carbone pour tenir l'objectif de 2°C maximum de réchauffement. C'est en dehors du champ de l'expérience, et de très loin.”*⁶.

*

En conclusion, nous dirions qu'une attitude responsable consisterait à changer *réellement* de paradigme. Nous appelons à un projet de territoire qui :

- réduit son empreinte écologique globale et locale, ce qui suppose à la fois de renoncer à contribuer à la croissance économique mondiale, étant rappelé qu'il n'y a pas d'emplois sur une planète morte, et à freiner la croissance démographique du territoire ;
- s'adapte au bouleversement climatique en cours, et notamment à la raréfaction de la ressource en eau.

Pauline ROY
administratrice des Amis de la Terre Midi-Pyrénées



Françoise NOIRET
co-présidente



Dominique GILBON
co-président

